

**Compte rendu du  
CD de LIGUE  
du 26 avril 2012**



<b>Présents :</b> CASARA Alexis - Sites DELATTRE Pascal - Trésorier DURAND Dominique - Président GAILLOT Gérard - Secrétaire Général HOARAU Didier LAMBERT Cyril - Kite LAURENT Jean-Pierre - Delta LAUSIN Odile - Vice présidente POLI Laurent - Com compétition PERON Edouard - Obla PREVOST Sébastien PRIOU Jean François	<b>Excusés</b> CUENOT Franck - Com  <b>Absents</b> BOURDEU Eric - RRF CUVELIER Pascal - Kite  <b>Invités</b> Ludovic ROBERT - com compétition Bloodi MARCHAL - défi kite
--	---

La séance est ouverte à 18 h chez Albert Traiteur

ordre du jour :

- présentation défi kite Bloodi Marchal
- cooptation Cyril Lambert en remplacement d'Odile Lausin démissionnaire
- point compétition / présentation Ludovic Robert et Laurent Poli
- projets prioritaires 2012
  - atterrissage
  - pente école
- subventions
  - cdf 2012
  - demande d'achat de biplace "à l'air libre"
  - demande AJTLR défi kite
- usage des biplaces de la ligue
- compétition internationale
  - 5 manches
  - 3 au 7 oct ?
- compte rendu AG FFVL
- opération biplace JS
- divers

## **présentation défi kite Bloody Marchal**

Prévu de fin juin - début octobre

Traversée Maurice Réunion – tentative de record

Bloodi nous présente son projet et demande une aide à la ligue ou par l'intermédiaire de la ligue

...

## **TRAVERSEE MAURICE-REUNION EN KITESURF 2012**

### **BUDGET**

#### **DÉPENSES** (Voir détail dans dossier)

- Matériel de navigation : 6225 €
- Matériel de sécurité : 5255 €
- Logistique : 3940 €
- Entraînement : 1880 €

TOTAL .....17300 €

#### **RECETTES :**

- 7000 €..... Sponsor Planche Alizé.
- 4000 €..... Sponsor Sprite.
- 300 €..... Aide du club AJTL'R.
- 1000 €..... Aide de la ligue de vol libre de la Réunion.
- 5000 € ..... Subvention de la Région Réunion, en contre partie de la parution du logo de la Région Réunion dans les parutions publicitaire de l'évènement dans le JIR ( 4 demies pages + 1 page).

TOTAL .....17300 €

La ligue propose de demander des subventions aux institutions pour cette opération, et d'aviser en fonction des aides octroyées et des fonds propres disponibles.

## **Laurent Vitalis démissionne de son poste « obla » au cd**

il prend la présidence de la commissions jeunes laissée vacante par Odile Lausin

## **Patrick Moroni démissionne de son poste « obla » au cd**

## **Odile Lausin démissionne du cd de la ligue**

Odile expose ses raisons au cd :

*« Après plus de 10 ans de bénévolat pour le développement du vol libre à la Réunion, je souhaite aujourd'hui arrêter mon investissement à la ligue.*

*J'ai longtemps œuvré en pensant que les résultats du travail effectué par tous les bénévoles sur le développement des compétitions et des festivités qui les entourent servirait à nous rassembler tous dans un bon esprit.*

*J'ai le regret de constater qu'il persiste un manque d'unité et de maturité du milieu, et ne me sens plus l'énergie suffisante pour poursuivre.*

*Je sais que les membres de la ligue actuelle sont des bénévoles engagés dans le meilleur esprit qu'il soit pour assurer le développement de l'activité. Je soutiens pleinement le président de la ligue qui a la culture, l'énergie, et la compétence à la hauteur des fonctions qu'il occupe. Tous les membres du bureau et les responsables de commissions, qui forment une véritable équipe, sont des personnes de valeur qui offre leur temps libre et leurs compétences pour la ligue, elles méritent le respect de tous, je leurs adresse tous mes encouragements à poursuivre dans cet axe.*

Le président remercie Odile des nombreuses années passées à la ligue avec dévouement et efficacité, elle a largement contribué au développement de notre discipline dans le département.

## **Cooptation Cyril Lambert en remplacement d'Odile Lausin démissionnaire**

coopté à l'unanimité

## **Point compétition / présentation Ludovic Robert et Laurent Poli**

cf annexes

une liste de pilotes est soumise au cd

1 COUPY Sébastien P2940

2 LAMBERT Cyril P4877

3 LAMBERT Sandy P1845

4 ROBERT Ludovic P3660

### **Groupe Sport**

1 BLONDEL Willy P5936

2 BLOTTIN Nicolas P6115

3 CARLE Noël P4662

4 CASARA Alexis P4974

5 CHAIGNEAU Thibaut P5870

6 CREAC'H Anaïg P5898

7 DUFLOS DE SAINT AMAND Henri P6114

8 FAVRE Nicolas P5368

9 GASSAB Karim P5683

10 LECORNEC Paul P6142

11 POLI Laurent P5233

12 RULLIER Michel P5410

13 VITALIS Laurent P3090

**le groupe jeune** – 11 pilotes gérés par Laurent Vitalis

Le cd entérine les décisions de la com compet, tout en lui demandant de se rapprocher de Joël Loire pour le groupe Elite  
unanimité

### **Projets prioritaires 2012**

- rendre pérenne l'atterrissage « Kelonia »
- trouver une pente école ouverte à tous pilotes
- mise en place du plan d'excellence sportive
- la poursuite d'une compétition internationale annuelle

### **Subventions**

– demande de subvention championnat de France UNSS  
participer à l'achat de billets d'avion pour 2 jeunes, 200 euros / jeunes, unanimité

- demande de subvention du club "à l'air libre" pour l'achat d'un biplace : 1870 euros  
contre 4 / abstentions 5 / pour 1 (cette question n'étant pas clairement tranchée, il est proposé de révoquer cette demande une fois les subvention cnds/clubs connues)

problématique et résumé des échanges :

La ligue ne peut pas subventionner un club à l'aide de subventions reçues

La ligue n'a pas suffisamment de fonds propres pour aider tous les clubs à acheter du matériel, chaque club ayant bien sûr des besoins importants, la ligue peut par contre aider les clubs à monter des dossiers de demande de subventions.

L'idée lancée par certains de subventionner tous les clubs, en fonction de leur nombre d'adhérents pour acheter du matériel reviendrait à utiliser une partie des cotisations à cet usage : donc autant baisser la cotisation et laisser les clubs libres des usages des cotisations, proposition abandonnée

La ligue peut par contre dans la mesure du possible, compléter un subventionnement des collectivités

conclusion : la ligue se propose d'attendre la subvention demandée par le club « à l'air libre » pour acheter son biplace et se propose de compléter cette subvention une fois le montant connu, si les fonds le permettent, et si il n'y a pas d'opposition du cd.  
problématique qbi développée plus loin

## **Usage des biplaces de la ligue**

La ligue possède un Takoo, d'un âge avancé (2007) et un Beluga sponsorisé par la Caisse d'Épargne acheté fin 2011 et dispo depuis janvier 2012

- Le Takoo devrait être vendu après resuspentage et révision, un seul biplace suffisant pour les usages de la ligue

### usage prévu 2012 :

- WE qbi / mise à disposition
- prêt aux clubs / le biplace est prêté aux clubs qui en font la demande pour leurs manifestations
  - biplace les hauts
  - carnaval
  - vols St Joseph
- prêt ponctuel aux pilotes participant à la compétition internationale

### besoins en vols biplaces prévus pour 2012

- 15 sponsors (caisse d'épargne, pardon, ...)
  - 15 partenaires institutionnels (CG, Région, Mairie de St Leu)
  - 15 compétition internationale : journalistes, com
  - 10 opération ponctuelle (DDJS)
  - 15 formation des jeunes (biplaces pédagogiques)
- soit 70 biplaces à effectuer bénévolement

- il nous manque des pilotes pour effectuer les vols ligue, un manque de bénévoles imposerait de recourir à des biplaces professionnels payant (la règle autrefois) et un coût pour la trésorerie, il est demandé aux biplaceurs bénévoles qui peuvent donner de leur temps de faire des biplaces pour la ligue (contacter le bureau), la possibilité, d'utiliser en contrepartie le biplace pour leur usage propre

### Qbi

- un manque de biplaces pour les pilotes en formation se fait ressentir, des demandes de prêt pour la formation ont été faites par des élèves qbi : si cet axe était retenu, il faudrait alors songer à un renouvellement régulier du matériel, la formation qbi demandant 50 vols à chaque élève, représentant un coût de 50x15 euros par pilote
- on peut imaginer dans l'avenir que la ligue demande des subventions et achète un biplace qu'elle mettrait à disposition des élèves qbi à temps plein
- les biplaces actuels peuvent être prêtés ponctuellement aux élèves si des manques se font sentir
- dans l'optique d'avoir des pilotes bénévoles pour les besoins en biplace de la ligue, il est possible aux élèves qbi qui s'engageront à effectuer des biplaces pour la ligue une fois leur diplôme obtenu, de s'en servir pour leur entraînement en dehors des we de formation

## **Compétition internationale**

5 manches / 3 au 7 oct 2012

"Route des Tamarins Parapente World Cup 2012"

unanimité

## **Opération biplace DDJS**

Alexis Casara organise une opération biplaces pour JS le 3 juin 2012.

une dizaine de vols seront à effectuer par des pilotes bénévoles, les clubs sont sollicités.

## **Compte bancaire**

Le compte de La Ligue a été encore une fois la cible de prélèvements frauduleux. Comme cela se répète fréquemment, le CD mandate le Trésorier Pascal Delattre pour ouvrir un nouveau compte dans la même agence (Caisse d'épargne) afin de changer de N° de Compte.

Les 2 comptes resteront ouverts et fonctionnels jusqu'à ce que l'ancien compte ne soit plus utilisé.

La séance est levée à 8h

Club A l'air libre  
103 rue Georges Pompidou  
97436 SAINT LEU  
0692 79 14 02  
Air.libre@yahoo.fr

LVLR  
A l'attention de Dominique  
DURAND

Saint Leu, le 13/12/2011

Objet : demande de subvention

Monsieur le président,

Notre association a été créée le 1<sup>er</sup> septembre 2006 dans le but de pratiquer le parapente et de regrouper des pilotes de parapente que nous poursuivons aux côtés de nos adhérents bénévoles.

Dans le cadre du développement de nos activités, nous souhaiterions obtenir de la ligue de vol libre de La Réunion une subvention, afin d'élargir plus amplement notre champ d'action.

En effet, nous souhaitons acquérir un biplace pour participer aux formations biplaces dispensés par la ligue de vol libre de la Réunion. Ce matériel coûte cher à l'achat mais a une durée de vie de plusieurs années et permet à nos membres de se former en vue de devenir biplaceur bénévoles et dans un avenir devenir moniteur professionnel (BEES 1/BPJEPS).

Vous trouverez, ci-joint, les informations qui vous permettront d'apprécier notre demande et d'y donner suite dans les meilleures conditions.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Mlle Créac'h Annaïg, présidente du club

Signature

Nous sommes affiliés à la fédération Française de Vol libre (ffvl, n°11002) et nous sommes en cours de validation de demande d'exploitation d'APS (activité physique ou sportive) à la direction départementale de la jeunesse et des sports. Nous sommes à jour de nos cotisations.

Nous avons participé depuis notre création aux différentes manifestations parapente et vol libre tel que les derniers **championnats de France** (6 au 12 novembre 2011) auxquels vous avez assisté, ainsi que La Route des Tamarins world Cup 2010 ainsi que les éditions passées.

Nous sommes 56 membres cette année avec une croissance régulière depuis sa création en 2006.

La cotisation que nous demandons par membre est de 30 euros dont nous avons l'obligation de reverser 20 euros à la ligue de vol libre de La Réunion.

**En 2012, la formation qualification biplace que propose la ligue de vol libre de La Réunion va accueillir 4 de nos membres (début de formation février 2012). C'est pour cela que nous vous sollicitons pour cette subvention qui est vitale pour notre club.**

Dans notre club, nous avons déjà plusieurs membres qui ont été formé par la ligue et ont dû acquérir ou louer le matériel biplace par leur propres moyens.

Acquérir ce matériel nous permettra de participer activement aux actions de la ligue en tant que bénévoles et surtout créer nos propres événements et participer au développement de ce sport qui fait la réputation de Saint Leu.

Cout matériel demandé pour la subvention:

Voile biplace d'occasion révisée : 1400 euros

Parachute de secours (obligatoire) d'occasion et révisé: 400 euros

1 sellette passager et 1 sellette pilote déjà acquis sur donation

Un casque passager (obligatoire) : 70 euros

(Chaque pilote a déjà son propre casque)

Prix TTC en cours sur La Réunion.

**Cout total : 1870 euros**

Pour information :

Voile biplace neuve : 3000 euros

Sellette neuve 500 euros

Parachute de secours neuf: 1000 euros

Cout total : 4500 euros

Prix actuel sur le marché, fabrication en métropole et en Union Européenne.

## **Cahier des charges types des équipes de ligue intégrées dans le P.E.S.**

Les équipes de ligue sont organisées sous la tutelle des commissions compétition des ligues et sont placées sous la double responsabilité du président de la dite commission et de l'entraîneur responsable de l'équipe. Elles ont une implantation régionale.

Les objectifs de ces équipes de ligue sont : la détection, la formation sportive, l'accès au haut niveau et la préparation des sportifs à atteindre les finales et les podiums dans les compétitions internationales de référence à court et moyen terme.

Ce cahier des charges a pour mission de coordonner l'ensemble des équipes de ligue et de déterminer des objectifs de travail communs.

### **Critères de recrutement et effectifs :**

Les équipes de ligues s'adressent à de jeunes athlètes de moins de 26 ans titulaires du brevet de pilote confirmé et qui désirent s'investir dans la compétition.

La possession d'une « licence compétition » de la Fédération est obligatoire.

Lors du recrutement, le jeune s'engage à suivre l'ensemble des entraînements proposés par la ligue et définit avec ses entraîneurs son parcours de compétition ainsi que ses objectifs en termes de résultats et de comportements.

Le recrutement s'appuie sur un réseau de « pilotes référents » dans les clubs de la fédération qui signalent aux entraîneurs de la ligue les jeunes susceptibles d'intégrer le dispositif.

Ces pilotes référents sont des compétiteurs d'un circuit national choisis pour leur expérience et leur intégrité dans le domaine de la compétition. Ils sont souvent directeurs d'épreuve du circuit national A ou B.

Nos filières de l'UNSS sont également très impliquées dans la détection de nos jeunes talents.

Un effort tout particulier doit être fait pour que 25% des effectifs soit composé de publics féminins. Les équipes de ligue sont en effet les structures idéales qui permettent une progression lente et sécuritaire adaptée à ce type de public.

Lors des entraînements les équipes de ligues sont susceptibles d'accueillir des sportifs « extérieurs » afin de les évaluer en vue de leur intégration.

Les équipes de ligues sont en général constituées de 8 à 16 athlètes. L'accueil de mineurs doit respecter les règles définies par le règlement des compétitions.

### **Lieu d'implantation :**

- Le choix du lieu est en général déterminé de telle façon que les pilotes aient la possibilité de s'entraîner le plus souvent possible sans avoir à faire de longs déplacements.

### **Dénomination :**

Equipe de ligue .....

### **Rattachement et fonctionnement administratif :**

La structure est administrativement établie dans les locaux de la ligue ou du comité.

Sa dénomination est la suivante : « Equipe de ligue ..... »

Elle est rattachée administrativement à la ligue ou au comité ..... de la FFVL.

Afin d'être intégrée au P.E.S. la structure doit signer avec la FFVL la convention type incluse ci-après.

Les budgets de fonctionnement sont attribués par la ligue ou le comité ..... et sont en général issus des subventions obtenues dans le cadre du CNDS et des conventions passées avec la région..... ou le conseil général .....

Des partenaires privés pourront être envisagés dans la mesure où leur image est conforme aux valeurs et à l'éthique de la fédération.

Sauf exceptions, les équipements sportifs ne sont pas fournis par la structure. Celle-ci s'assurera toutefois que les équipements des athlètes permettent une pratique en toute sécurité.

Les déplacements sont en général effectués dans les véhicules personnels des entraîneurs et des athlètes. Les remboursements de frais sont effectués au tarif préconisé par la FFVL.

Les entraîneurs possédant le brevet d'état de vol libre option parapente, pourront être rémunérés au tarif préconisé par la FFVL dans la mesure où ils sont en règle vis à vis des différents services administratifs et qu'ils possèdent un statut de travailleur indépendant.

La liste des athlètes ou figureront les renseignements suivant : adresse, tel, matériel utilisé, niveau de pratique etc.... sera remise en début de saison au coordonnateur de la filière de haut niveau.

Un bilan individuel sera réalisé en fin de saison et la synthèse de celui ci sera envoyée au coordonnateur de la filière afin qu'un suivi national des athlètes puisse être réalisé.

### **Planning d'entraînement :**

En début de saison le collectif des entraîneurs se réunit pour établir le calendrier des entraînements et du suivi en compétition.

Une sélection des jeunes (critères propres à chaque structure) sera organisée afin de définir la composition de l'équipe.

Les entraînements pourront être déplacés en fonction des conditions météorologiques.

Lorsque cela est possible et que le niveau des athlètes le permet, des regroupements seront envisagés avec le pôle France.

Un suivi individuel de chaque athlète devra être réalisé. Les modalités d'organisation étant laissées à l'initiative de chaque structure.

En fonction de leur statut les jeunes pourront avoir un suivi médical et psychologique.

Des conventions spécifiques (avec les établissements scolaires ou les employeurs) pourront être envisagées en vue d'une participation aux entraînements placés en semaine.

### **Encadrement :**

Lors des entraînements ou du suivi en compétition la présence à minima d'un entraîneur est obligatoire. Celui ci fera office de tuteur auprès des jeunes mineurs.

L'entraîneur possèdera à minima l'une des qualifications suivantes : Qualification d'entraîneur de la FFVL ; Brevet d'état de vol libre option parapente ou delta en fonction de la discipline envisagée.

A ce niveau de pratique les pilotes sont complètement autonomes et gèrent leur propre sécurité en vol.

### **Suivi médical et psychologique :**

En fonction de leur statut les sportifs pourront bénéficier d'un suivi médical et psychologique.

Les examens médicaux sont faits conformément aux textes en vigueur du ministère, en relation avec la commission médicale de la FFVL. Des conventions sont passées avec différents centre médicaux régionaux.

Le suivi annuel est assuré par un médecin fédéral.

### **Conventions et aménagement des emplois du temps :**

Des conventions spécifiques (avec les établissements scolaires ou les employeurs) pourront être envisagées en vue d'une participation aux entraînements placés en semaine.

### **Financement :**

Les équipes de ligue fonctionnent sur des fonds provenant de la région, de la DRJS et de la FFVL.

### **Sécurité:**

Activité de pleine nature par excellence, le risque zéro n'existe pas. Nous distinguons deux aspects à la sécurité :

#### **La sécurité active :**

Cette notion lie les exercices à effectuer et leurs consignes, au niveau des pilotes, aux conditions aérologiques et au matériel utilisé. Il est de la responsabilité des encadrants de gérer le tout lors de l'entraînement des pilotes. Il est de la responsabilité des structures de donner aux encadrants les moyens de remplir cette mission.



En vol libre les moyens d'intervention directe sur le sportif n'existent pas, sauf à travers la radio, mais la notion d'éloignement et la capacité d'observation peut rendre ce moyen inopérant.  
La responsabilité de chacun (pilotes, entraîneurs et structure) prend, dans ce cadre, toute sa signification.

#### **La sécurité passive :**

Les pilotes utilisent du matériel testé et révisé. Chacun a obligation de voler avec un matériel de protection individuel (protection dorsale, parachute de secours et casque) et avec une radio. L'alerte, la localisation et le déclenchement des secours passent par la radio et ou le téléphone portable. Cette procédure est de la responsabilité de l'entraîneur.

Les pilotes s'engageront également à respecter les règles de l'air applicables au vol à vue.

#### **Objectifs de la structure :**

En fonction du niveau d'entrée, les objectifs seront différents et répondront aux critères définis ci-dessous :

#### **Accès à la pratique compétitive :**

- Titulaire du BPC sans expérience de la compétition :

Intégrer les différents schémas de la compétition ; Appréhender le vol en groupe et progresser techniquement et stratégiquement en vue d'un classement dans les 150 premiers B en fin de saison.

- Après deux ans d'expérience en B

Optimisation du pilotage sur les différentes phases du vol en vue d'un classement dans les 30 premiers en B permettant en cela une montée en nationale A.

- Après trois à quatre années d'expérience (avec une saison en A ou plusieurs saisons dans le haut du classement B)

L'objectif clairement affiché doit être d'intégrer le pôle Espoir. En vue de cette réalisation l'athlète devra progressivement partager les entraînements du pôle afin que son intégration puisse être validée par les responsables de cette structure.

Les objectifs affichés de la structure sont de participer activement à la détection et à la formation des futurs athlètes de haut niveau.

Un entretien individuel annuel permettra de définir pour chaque athlète un parcours d'entraînement en vue de la réalisation de cet objectif.

Les places étant limitées, le choix des athlètes sera principalement orienté vers ceux qui présentent le meilleur profil en vue d'un parcours de haut niveau.

#### **Accès au sport de haut niveau et préparation des sportifs à atteindre les finales et les podiums dans les compétitions internationales de référence :**

Structure d'entraînement de proximité pour les sportifs appartenant au collectif France. L'équipe de ligue a pour mission de permettre aux SHN de trouver un cadre logistique et organisationnel lui permettant de s'entraîner près de son lieu principal de résidence. Ses objectifs et ses contenus d'entraînement sont fixés par l'entraîneur national et repris par l'entraîneur responsable de l'équipe de ligue.

## Cahier des charges des Equipes de Ligue de la Fédération

EFFECTIF, AGE	De 8 à 16 pilotes âge mini 16 ans
RECRUTEMENT	NIVEAU : Titulaires du Brevet de pilote confirmé.
VOLUME d'ENTRAINEMENT/ COMPETITIONS	Deux entraînements par semaine. Deux à trois stages de perfectionnement sur l'année. A partir de Mars, suivi en compétition toutes les semaines
STRUCTURES d'ACCUEIL	Ligue .....
INSTALLATIONS SPORTIVES	Sites de vol en milieu naturel
TRANSPORT	Autonomie des pilotes. Minibus lors des stages.
VIE PROFESSIONNELLE et UNIVERSITAIRE	Etudiants pouvant bénéficier d'aménagement au niveau de l'emploi du temps sous conventions spécifiques.
SUIVI SCOLAIRE	Pas de suivi.
SUIVI MEDICAL et PARAMEDICAL	Envisageable selon les textes en vigueur en fonction du statut.
GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	Par le coordonnateur en relation avec le secrétariat de la ligue
SUIVI PSYCHOLOGIQUE	Envisageable selon les textes en vigueur en fonction du statut.
RESPONSABLE DE L'ENTRAINEMENT	Cadre technique et élu en charge de la commission compétition.
ENTRAINEURS ET RATIO	Cadres techniques + entraîneurs titulaires du BE ou de la qualification d'entraîneur.
MATERIEL PROPRE	Radios, téléphone portable, ordinateur et logiciel.
SECURITE	Le choix des sites de vol, des parcours et des thèmes d'entraînement qui dépendent directement des conditions météorologiques et du niveau du groupe, est de la responsabilité des entraîneurs. La sécurité passive est assurée par : la progression mise en place, la qualité du matériel et l'organisation des séances ainsi que la procédure d'alerte (radio ou téléphone).
OBJECTIFS	Accès à la compétition, classement dans le circuit interrégional B, intégrer le circuit coupe de France A et le pôle Espoir/France en fin de parcours. Objectifs de résultats individualisés au championnat de France jeunes.  Accueillir et mettre à disposition les moyens logistiques et humains disponibles pour les SHN résidant dans la ligue.

### Structure : Equipe de la Ligue de l'Île de la Réunion

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	<b>Objectif général :</b> → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	Accès à la pratique compétitive, Pouvoir intégrer en 2 ans la compétition voir Intégrer le pôle Espoir ou France de la FFVL.
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Circuit Régional B Access pendant un an puis Circuit Régional B Participation au Championnat de France Jeune
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, ...	Elu de la ligue, Cadre technique de la FFVL, Entraîneurs Fédéraux ou Brevets d'état vol libre option parapente.
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention, ...	Entraîneurs Fédéraux ou Brevets d'état vol libre option parapente 1 er et 2 <sup>ème</sup> degré
Éléments du fonctionnement sportif	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	Mixte, 8 jeunes de 14 à 21 ans, brevet de pilote FFVL,
	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Sites de vol libre, salles de cours support des structures d'enseignement FFVL
Suivi des sportifs	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	Un entraînement / semaine pendant les vacances scolaires + certains dimanche inscrit au calendrier régional, soit 15 séances dans l'année
	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Suivi assuré par les deux entraîneurs principaux (BEES 1 et BEES 2) sous l'égide de la LVLR
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation, ...	Pas de suivi
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique</b> → responsables, organisation, volume, ...	Suivi psychologique si besoin identifié. Utilisation de la sophrologie en préparation.

## **CAHIER DES CHARGES DE L'EQUIPE DE LIGUE DE LA REUNION**

*L'Equipe de Ligue de la Réunion s'adresse principalement à des pilotes mineurs scolarisés en collège ou lycée à la Réunion. Elle évolue au sein de la commission compétition de la LVLR, sous la double responsabilité du président de la dite commission et de l'entraîneur responsable de l'équipe. Elle participe à la détection et au perfectionnement sportif d'athlètes mineurs susceptibles d'intégrer à terme le pôle espoir de Font Romeu ou de Rhône-Alpes, puis le pôle France de la fédération.*

### **I. Critères de recrutement et effectifs :**

*L'Equipe de Ligue de la Réunion s'adresse à de jeunes athlètes de moins de 21 ans titulaires du brevet de pilote qui désirent préparer le Brevet de Pilote Confirmé et à terme s'investir dans la compétition.*

*Le recrutement s'effectue principalement sur la motivation et le potentiel escompté. Lors du recrutement, le jeune s'engage à suivre l'ensemble des entraînements proposés par la ligue et définit avec ses entraîneurs ses objectifs en termes de formation et de comportements.*

*Le public féminin a tout à fait sa place au sein de l'Equipe de Ligue, qui est la structure idéale permettant une progression lente et sécuritaire adaptée à ce type de public.*

*L'Equipe de Ligue est composée de 6 à 8 athlètes. Lors des entraînements elle est susceptible d'accueillir des « éléments » extérieurs afin des les évaluer en vue de leur intégration.*

### **II. Administratif**

#### **Rattachement et fonctionnement administratif :**

*La structure est administrativement établie dans les locaux de la ligue.*

*Sa dénomination est la suivante : « Equipe de Ligue de La Réunion »*

*Elle est rattachée administrativement à la Ligue de Vol Libre de la Réunion.*

*Le budget de fonctionnement est attribué par la ligue de la Réunion et est issu des subventions obtenues dans le cadre du CNDS et des conventions passées avec la Région Réunion*

*Des partenaires privés pourront être envisagés dans la mesure où leur image est conforme aux valeurs et à l'éthique de la fédération.*

*Les équipements sportifs seront fournis par la structure dans la mesure du possible, jusqu'à ce que les athlètes puissent avoir leur propre matériel.*

*Un bilan individuel sera réalisé en fin de saison et la synthèse de celui ci sera envoyée au coordonnateur de la filière afin qu'un suivi national des athlètes puisse être réalisé.*

#### **Planning d'entraînement :**

*En début de saison le collectif des entraîneurs se réunit pour établir le calendrier des entraînements.*

*Une sélection des jeunes sera organisée afin de définir la composition de l'équipe.*

*Les entraînements pourront être déplacés en fonction des conditions météorologiques.*

#### **Encadrement :**

*L'Equipe de Ligue sera systématiquement encadrée par 2 entraîneurs.*

*L'entraîneur possède à minima l'une des qualifications suivantes : Qualification d'entraîneur de la FFVL ; Brevet d'état de vol libre option parapente.*

*Un suivi individuel de chaque athlète devra être réalisé.*

#### **Suivi médical et psychologique :**

*En fonction de leur statut les jeunes pourront avoir un suivi médical et psychologique.*

#### **Conventions et aménagement des emplois du temps :**

*Des conventions spécifiques (avec les établissements scolaires ou les employeurs) pourront être envisagées en vue d'une participation aux entraînements placés en semaine.*

#### **Financement :**

*L'Equipe de Ligue de la Réunion fonctionne sur des fonds provenant de la Région, et de la DDJS*

#### **Sécurité:**

*Activité de pleine nature par excellence, le risque zéro n'existe pas. Nous distinguons deux aspects à la sécurité :*

*La sécurité active :*

*Cette notion lie les exercices à effectuer et leurs consignes, au niveau des pilotes, aux conditions aérologiques et au matériel utilisé. Il est de la responsabilité des encadrants de gérer le tout lors de*

*l'entraînement des pilotes. Il est de la responsabilité de la structure de donner aux encadrants les moyens de remplir cette mission.*

*En vol libre les moyens d'intervention directe sur le sportif n'existent pas, sauf à travers la radio, mais la notion d'éloignement et la capacité d'observation peut rendre ce moyen inopérant.*

*La responsabilité de chacun (pilotes, entraîneurs et structure) prend, dans ce cadre, toute sa signification.*

*La sécurité passive :*

*Les pilotes utilisent du matériel testé et révisé. Chacun a obligation de voler avec un matériel de protection individuel (protection dorsale, parachute de secours et casque) et avec une radio. L'alerte, la localisation et le déclenchement des secours passent par la radio et ou le téléphone portable. Cette procédure est de la responsabilité de l'entraîneur.*

*Les pilotes s'engageront également à respecter les règles de l'air applicables au vol à vue.*

### **Objectifs de la structure :**

*Vu les particularités de la discipline :*

- *début de pratique possible à partir de 12 ans (avec des conditions particulières d'encadrement pour les 12 / 14),*
- *accès à la compétition fixé à 18 ans (16 avec dérogation et suivi d'un tuteur).*
- *maturation longue de l'expérience,*

*Les objectifs poursuivis concernent la formation et l'entraînement des pilotes (autonomie, responsabilité et performance) ainsi que la détection des potentiels vers le haut niveau.*

*Sur 4 ans, les objectifs d'entraînement évoluent de la manière suivante :*

- 1 / Elargir et parfaire la formation de base et l'autonomie, valider le niveau du Brevet de Pilote Confirmé,*
- 2 / Pratiquer le vol de performance, emmagasiner de l'expérience,*
- 3 / Découvrir la compétition,*
- 4 / Optimiser les acquis et travailler la régularité.*
- 5 / Rechercher des résultats lors de compétitions de référence.*

*Les échéances sportives préparées suivent la progression des pilotes (hormis pour les compétitions spécifiques jeunes, les pilotes concourent avec les adultes) :*

*1<sup>ère</sup> année : Préparation du Brevet de Pilote Confirmé*

*2<sup>ème</sup> année : Championnat Régional B Access*

*3<sup>ème</sup> année : Championnat régional Sénior B, participation au Championnat de France Jeunes*

*Notre perspective se situe donc sur du moyen terme, l'accès au haut niveau nécessitant une implication sur du plus long terme, elle n'est possible qu'envisagée dans le cadre d'un projet sportif et professionnel.*

### **Contrat de formation et d'entraînement :**

*Pour aider le jeune à baliser les étapes de sa progression et maintenir sa motivation, un contrat annuel de formation et d'entraînement est mis en place au début de chaque année. Il fait l'objet d'une évaluation en fin d'année pour être ou non reconduit.*

### **Continuité post Equipe de Ligue de la Réunion :**

*Intégrer le pôle espoirs de font Romeu (Lycée) ou le pôle espoirs de Rhône Alpes (accueil de majeurs) basés à Grenoble qui fonctionne en parallèle avec le pôle France,*

*Les objectifs affichés de la structure sont de participer activement à la détection et à la formation des futurs athlètes de haut niveau.*

*Un entretien individuel annuel permettra de définir pour chaque athlète un parcours d'entraînement en vue de la réalisation de cet objectif.*

*Les places étant limitées, le choix des athlètes sera principalement orienté vers ceux qui présentent le meilleur profil en vue d'un parcours de haut niveau.*

## LE CAHIER DES CHARGES DE L'EQUIPE DE LIGUE DE LA REUNION

OBJECTIF GENERAL	Accès à la pratique compétitive et au haut niveau
PERFORMANCE NECESSAIRE POUR INTEGRER LE COLLECTIF CRITERES SPORTIFS DE RECRUTEMENT	Niveau de formation Brevet de Pilote. Autonomie sur site
COLLECTIF-POPULATION	Recrutement Régional (Réunion) : Collégiens, Lycéens, Etudiants
TRANCHE D'AGE CONCERNEE	14 à 21 ans
EFFECTIF PAR COLLECTIFS ET TOTAL	8 pilotes
OBJECTIFS SPORTIFS ET INDICATEURS DE RESULTATS	Passage du Brevet de Pilote Confirmé au bout de 1 an dans la structure ➔ Accès à la compétition : Circuit Régional B Access pendant un an puis Circuit Régional B Participation au Championnat de France Jeune
ORGANISATION DE LA FORMATION SPORTIVE VOLUME D'ENTRAINEMENT	Un entraînement / semaine pendant les vacances scolaires soit 12 à 15 séances dans l'année
ORGANISATION ET DISPOSITIF SPECIFIQUES AUX FEMININES	Pas de dispositif spécifique : Les filles sont intégrées de fait à l'Equipe
INSTALLATIONS SPORTIVES ET MOYEN LOGISTIQUE	Sites de vol en milieu naturel Minibus pour le transport et la récupération des pilotes
HEBERGEMENT	Non
SUIVI TECHNIQUE	Effectué par les entraîneurs de la ligue
SUIVI SOCIAL MISE EN ŒUVRE DU DOUBLE PROJET VIE PROFESSIONNELLE ET UNIVERSITAIRE	Pas d'aménagement particulier
SUIVI MEDICAL ET PARAMEDICAL	Pas de suivi spécifique
ENCADREMENT DU COLLECTIF ET COORDONATEUR	Prof EPS et BEES 2°
ENCADREMENT ET QUALIFICATION	BEES 1° et 2°
ENTRAINEURS et RATIO MINIMA	Deux entraîneurs pour 6 à 12 pilotes pour les publics non brevetés ou mineurs avec une faible expérience. Un entraîneur pour 6 à 12 pilotes pour les publics expérimentés possédant au minimum le brevet de pilote. Un entraîneur sans quotas de pilotes dans le cadre des compétitions ou la sécurité est assuré par l'organisateur. Encadrement spécifique (qualification adaptée) : - pour les stages de pilotages en milieu aménagé. - pour les séances « treuil »
GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	Secrétariat de la ligue
STRUCTURE EN AMONT	Pôle Espoir de Font Romeu/RA
STRUCTURE PARTENAIRE EN AVAL	Clubs-écoles de la Ligue
SECURITE	Le choix des sites de vol, des parcours et des thèmes d'entraînement est de la responsabilité des entraîneurs. Les entraînements proposés doivent être en adéquation avec les conditions météorologiques et le niveau du groupe. La sécurité passive est assurée par la capacité de chacun d'alerter (radio ou téléphone). Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son matériel
CONVENTION ET CAHIER DES CHARGES	Voir « cahier des charges de l'équipe de ligue la Réunion » en annexe

### Structure : Equipe de la Ligue Rhône Alpes de vol libre

	ITEMS	A décliner en indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	<b>Objectif général :</b> → accès à la pratique compétitive, accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence.	Accès à la pratique compétitive. Classement en compétition nationale permettant un accès au pôle espoir de la FFVL.
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Intégrer le circuit national A.
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, ...	Cadre technique de la FFVL rattaché à la ligue.
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention, ...	Entraîneurs fédéraux ou Brevets d'état vol libre option parapente.
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères sportif de recrutement, ...	8 à 16 athlètes. Recrutement sur la base du Brevet de pilote confirmé délivré par la FFVL.
Éléments du fonctionnement sportif	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	Sites de vol en milieu naturel (Minibus pour se rendre sur les sites de vol) poste radio forte puissance, téléphone portable, ordinateur et logiciel
	<b>Volume d'entraînement</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines, ...	2 entraînements par semaine + stages spécifiques de 5 jours ( 2 à 3 sur l'année)
Suivi des sportifs	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Suivi assuré par le cadre technique référent tout au long de l'année.
	<b>Mise en œuvre du suivi médical réglementaire</b> → responsable, organisation, ...	Effectué en fonction du statut des athlètes.
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique</b> → responsables, organisation, volume, ...	Suivi psychologique si besoin identifié par la psychologue du pôle France.